



JUDICIAL VACANCIES NUNAVUT COURT OF JUSTICE

The Government of Canada has announced reforms to the judicial appointments process which will make the process more transparent, accountable and reflective of the diversity of Canadian society.

As a result of these changes, **all** interested candidates must submit their applications pursuant to the new rules and using the new forms.

Currently, there are two (2) vacancies for the Nunavut Court of Justice.

Therefore, the Judicial Advisory Committee for Nunavut invites applications for these judicial positions.

The minimum requirement to apply to be a judge on a superior court is **ten (10) years completed** membership as a barrister and solicitor at the Bar of one of the Provinces or Territories of Canada.

All candidates wishing to apply must submit **nine (9)** completed copies of the **current** (October 2016) Questionnaire for Federal Judicial Appointments. This application will be valid for a period of **two (2)** years at which point a candidate must reapply for continued consideration.

If you wish to apply and need a current Questionnaire, or if you would like further information, please consult the website of Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs <http://www.fja-cmf.gc.ca/home-accueil/index-eng.html> or call the Commissioner's Office at 613-992-9400 or 1-877-583-4266 (toll free).

All completed applications must be sent, either by courier, mail or hand delivery, to:

Office of the Commissioner for Federal Judicial Affairs Canada
99 Metcalfe Street, 8th floor
Ottawa, Ontario, K1A 1E3

Canada's judiciary should reflect the diversity of the society it serves. Applications from members of all backgrounds are encouraged.



POSTES VACANTS À LA MAGISTRATURE DE LA COUR DE JUSTICE NUNAVUT

Le gouvernement du Canada a annoncé une réforme du processus de nomination des juges, lequel sera plus transparent et responsable et reflètera davantage la diversité de la société canadienne.

En raison de ces changements, et peu importe si vous avez précédemment soumis votre candidature, **tous** les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature conformément aux nouvelles règles et au moyen des nouveaux formulaires.

Deux (2) postes sont actuellement à pourvoir à la Cour de justice du Nunavut.

Par conséquent, le Comité consultatif de la magistrature fédérale du Nunavut sollicite les candidatures pour ces postes de juge.

Pour présenter sa candidature au poste de juge de la Cour de justice, le candidat doit obligatoirement être membre du barreau de l'une des provinces ou de l'un des territoires du Canada à titre d'avocat depuis **au moins dix (10) ans**. Tous les candidats qui souhaitent postuler doivent présenter **neuf (9)** exemplaires du questionnaire **en vigueur** (octobre 2016) rempli relatif au poste de juge de nomination fédérale. La candidature sera valide pour une durée de **deux (2)** ans à compter de la date à laquelle elle est examinée, après quoi le candidat doit postuler de nouveau s'il veut que sa candidature soit examinée.

Si vous souhaitez postuler et avez besoin d'un questionnaire en vigueur, ou si vous désirez obtenir davantage de renseignements, veuillez consulter le site web du Commissariat à la magistrature fédérale <http://www.fja-cmf.gc.ca/home-accueil/index-fra.html> ou téléphoner au bureau du commissaire au 613-992-9400 ou au 1-877-583-4266 (sans frais).

Toutes les candidatures complètes doivent être envoyées par messenger, par la poste ou par livraison en mains propres à l'adresse suivante:

Commissariat à la magistrature fédérale Canada
99, rue Metcalfe, 8^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 1E3

La magistrature canadienne devrait refléter la diversité de la société canadienne. Les membres issus de tous les milieux sont invités à présenter leurs candidatures.